



PROVINCE SUD	ARRIVÉ LE :		27 AVR. 2018								
direction	N°	12206									
de	Dir	CM	CM	CM	CE	SGN	SAF	SICIED	SCBT	PPRB	PZF
l'environnement	Conseil	Code	Projets	Com							
	Scient.	ENV	Transv.								
AFFECTÉ											
COPIE											
OBSERVATIONS	VA 7/05 BICPE 7/05 PL										



BILAN 24H 2018

STATION D'EPURATION

RESIDENCE ORCHIDEES

STATION DE TYPE DIODISQUES

Mesures réalisées du 12 au 13 mars 2018

RESUME

Station Résidence Orchidées, Biodisques	243 EH
Charge polluante sortante	
DBO5	0.3 kg/j
DCO	1.2 kg/j
MES	0.2 kg/j
Charge hydraulique	87 %
Analyses	Conforme
Conclusion : Bon fonctionnement de la station d'épuration	

I. PRESENTATION DE LA STATION

a) LOCALISATION



b) CARACTERISTIQUES THEORIQUES

Les eaux usées transitant dans la station sont uniquement des eaux vannes et des eaux ménagères, le réseau de la résidence orchidées étant un réseau séparatif.

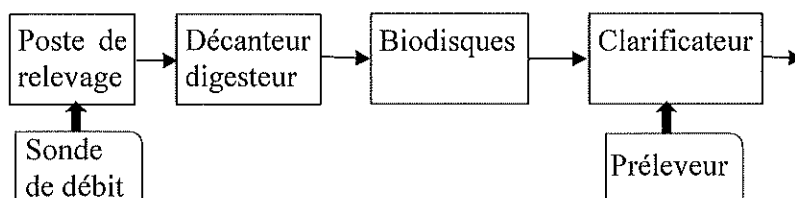
DONNEES NOMINALES

Nombre d'EH	243 Eh
Volume journalier théorique (150L/EH/j)	36,45 m ³ /j
DBO5 journalière (60 g/EH/j)	14,58 kg/j
DCO journalière (120g/Eh/j)	29,16 kg/j
MES journalier (90 g/Eh/j)	21,87 kg/j

La déclaration d'exploitation a fait l'objet du récépissé n° 2009-4631/DENV

a) FILIERE DE TRAITEMENT ET EQUIPEMENTS

La station d'épuration est un système d'assainissement collectif de type Biodisque



II. RESULTATS DU BILAN

a) MESURE DE DEBIT

Une sonde pression a été placée dans le poste de relevage du 21 au 22 février 2018. La courbe de la mesure est en annexe 2.

Résultats de la mesure de débit	
Débit moyen	1.3 m ³ /h
Volume journalier	32 m ³ /j
Equivalents habitants (150 l/EH/j)	213
Nombre de pompages	52
Hauteur de marnage	47 cm

Le débit moyen entrant dans la station est de 1.3 m³/h ce qui représente en volume journalier 32 m³ environ soit l'équivalent de 213 équivalents habitants.

b) ANALYSES

Les prélèvements ont été effectués du 12 au 13 mars 2018. Un préleveur a été installé en sortie de station afin de réaliser un échantillon moyen sur 24h.

Les résultats de cette campagne sont présentés dans le tableau ci-dessous. Le rapport d'analyses est joint en annexe 3.

Analyses	Sortie	Normes de rejet*	Conformité Step**
DBO5 mg/L	12	25	C
DCO mg/L	39	120	C
MES mg/L	8	35	C
pH	7,30	Entre 6 et 8,5	C

*Selon la délibération n°205-97/BAPS/DENV, cf. annexe 1

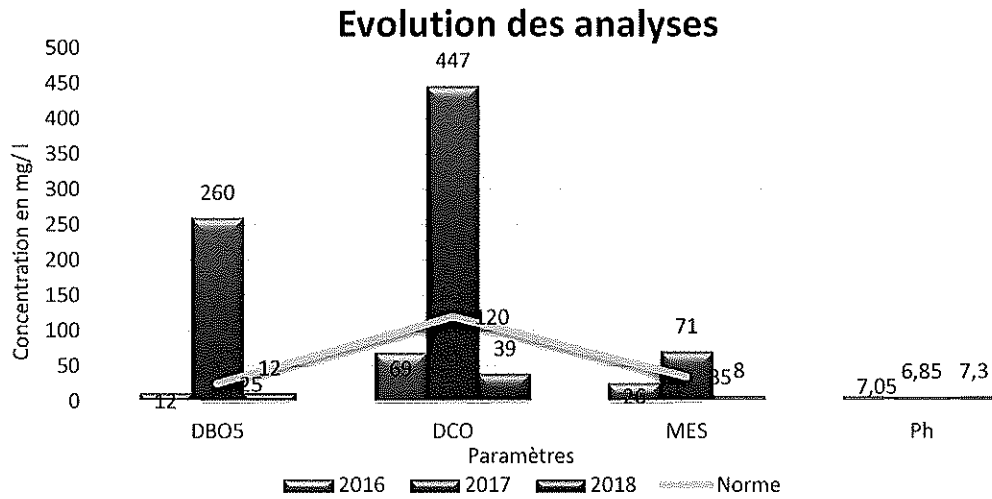
**C = conforme

NC = non conforme

NA = non applicable

L'ensemble des paramètres analysés sont conformes en sortie.

III. EVOLUTION DES BILANS 24H



La station présente de bons résultats par rapport en 2017 suite différents travaux qui ont été réalisés.

IV. CONCLUSIONS

Le bilan est conforme.

En ce qui concerne la charge hydraulique de la station, celle-ci fonctionne à mi-capacité hydraulique soit à 87% de sa capacité maximale ce qui représente un volume journalier entrant de 32 m³/jour.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Normes de rejet et délibérations provinciales

Niveau de rejet des stations d'épuration

Délibération n°205-97/BAPS du 20 juin 1997		
STEP entre 50 et 500 EH		
	Filière biologique	Filière physico-chimique ⁽¹⁾
pH	entre 5,5 et 8,5	-
Température	≤ 30°C	-
DBO ₅	soit ≤ 35 mg/l ou rendement ≥ 60%	rendement ≥ 30%
DCO	soit rendement ≥ 60%	-
MES	-	rendement ≥ 50%

⁽¹⁾ s'il est justifié de l'innocuité du rejet pour le milieu récepteur

Délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009			
STEP entre 50 et 500 EH			
	Filière biologique	Lagunage	Filière physico-chimique ⁽¹⁾
pH	entre 6 et 8,5	-	-
Température	≤ 30°C	-	-
DBO ₅	≤ 25 mg/l	-	rendement ≥ 35%
DCO	≤ 125 mg/l	rendement ≥ 60%	rendement ≥ 60%
MES	≤ 35 mg/l	≤ 150 mg/l	rendement ≥ 60%

⁽¹⁾ s'il est justifié de l'innocuité du rejet pour le milieu récepteur

Arrêté du 22 juin 2007 - France			
	STEP entre 20 et 2 000 EH		STEP > 2 000 EH
	Toutes les STEP	Lagunage	Toutes les STEP
pH	-	-	entre 6 et 8,5
Température	-	-	≤ 25°C
DBO ₅	≤ 35 mg/l ou rendement ≥ 60%	-	≤ 25 mg/l ou rendement ≥ 70% ⁽²⁾
DCO	rendement ≥ 60%	rendement ≥ 60%	≤ 125 mg/l ou rendement ≥ 75%
MES	rendement ≥ 50%	-	≤ 35 mg/l ⁽³⁾ ou rendement ≥ 90%
NGL	-	-	≤ 15 mg/l ou rendement ≥ 70% ⁽⁴⁾⁽⁵⁾
PT	-	-	≤ 2 mg/l ou rendement ≥ 80% ⁽⁴⁾⁽⁶⁾

⁽²⁾ 80% si STEP > 10 000 EH

⁽³⁾ 150 mg/l en cas de lagunage

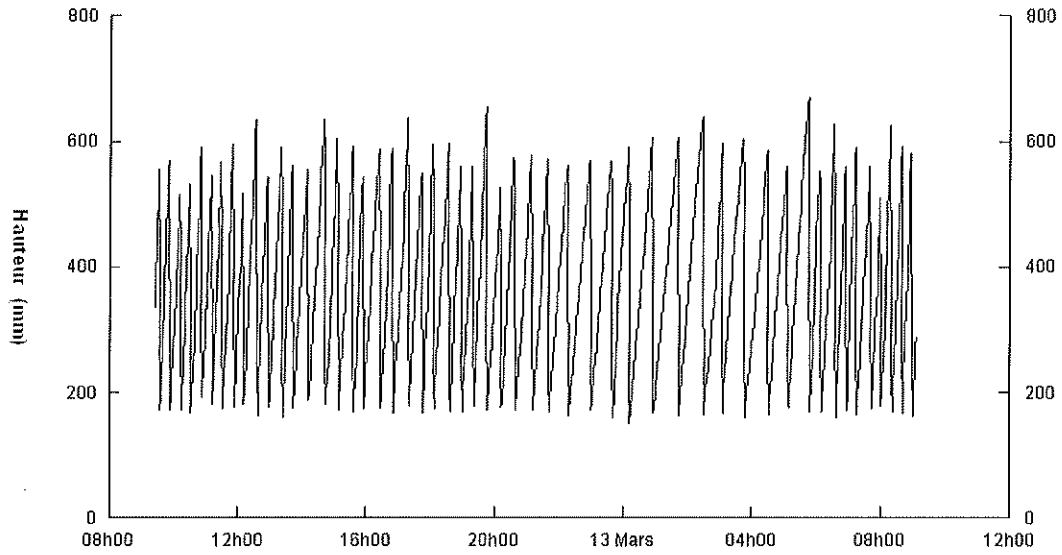
⁽⁴⁾ STEP > 10 000 EH situées en zone sensible

⁽⁵⁾ ≤ 10 mg/l ou rendement ≥ 70% si STEP > 100 000 EH

⁽⁶⁾ ≤ 1 mg/l ou rendement ≥ 80% si STEP > 100 000 EH

ANNEXE 2 : Courbes de mesures

Résidence Orchidées
Mesures réalisées du 12 au 13 mars 2018



ANNEXE 3 : Rapport d'analyses



Rapport d'analyse 2018/03/R0854

BC n°
Aff n° bilan 24h
Devis n°

EPUREAU
Epureau
20, bis rue Desoartes
98209846 Nouméa Cedex
Tel : 28 17 27
epureau@epureau.nc

Echantillon : 2018/03/E0180
Lieu de prélèvement: sortie STEP bioséque
Date de début d'analyse : 13/03/2018
Nature de l'échantillon : Eau usée
Référence Client : Orahidées
Température à réception : 27,8°C

Date de prélèvement : du 12/03/2018 au 13/03/2018 16h00
Date de réception : 13/03/2018 16h30
Date de fin d'analyse : 22/03/2018
Préleveur : Kelly
Flasage : labeau

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Eaux usées normes calédoniennes selon la délibération n°10277/DEW/SE du 30 avril 2009	Limite de quantification
Paramètre indésirable					
Matières en suspension (MES)	NF EN 872	8	mg/L	35	2
Demande biochimique en oxygène (DBO5)	NF EN 1899-2	12	mg O2/L	25	2
Demande chimique en oxygène (DCO)	ISO 15705:2002	39	mg/L	125	3
Paramètre physico-chimique					
Température de mesure de pH	NF T90-008	28	°C		0,1
pH	NF T90-008	7,90	Unités pH	6-8,5	0,1

Remarques/Commentaires :

- (1) Les résultats ne correspondent pas à cet échantillon.
- (2) Pour évaluer les résultats, il n'y a pas de base analytique complète de l'échantillon analysé aux standards.
- (3) Les résultats présentés au tableau ci-dessus correspondent aux limites de quantification, NC si aucune valeur calculable.
- (4) Toutes les informations relatives aux analyses sont disponibles sur Internet sur le site www.labeau.nc.
- (5) Les limites de quantification indiquées correspondent aux capacités minimales de nos procédés et s'ajoutent à ce titre à ces limites. Des unités de ces unités sont inscrites dans les annexes des Cahiers d'Analyses de Nature particulière.
- (6) Les types de fibres utilisés pour l'analyse des MES sont en matériaux de source non fossile. Les masses moléculaires ne dépassent pas 50 g/m² et 100 g/m².

Nouméa le 22/03/2018
Isabelle GALY
Responsable de laboratoire

